



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN
Département de l'Oise
Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2025

Arrêté municipal n°0144

ABATTAGE D'ARBRES DANS L'ALLEE VERTE
CIRCULATION/STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L 2212-2 inclus L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande du 24 novembre 2025 faite par l'Union Territoriale des Trois Forêts représentée par Monsieur Scotty-James Sandford, domiciliée 280 rue Henri Bessemer 60100 Creil,

Considérant que les travaux d'abattage d'arbres dans l'Allée Verte longeant l'avenue de Verdun et le rue de la rue de la Duchesse de Chartres, peuvent présenter un danger et nécessitent de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

Article 1: Le mercredi 10 décembre 2025, l'équipe technique de l'institut de France procédera à des travaux d'abattage d'arbres dans l'Allée Verte le long de l'avenue de Verdun et de la rue de la Duchesse de Chartres.

Article 2 Pour garantir la sécurité de la circulation routière et du chantier, en agglomération :

- La circulation sera alternée par demi-chaussée (alternat manuel) au droit des travaux,
- Le stationnement sera interdit au droit de travaux.

Article 3 L'Institut de France est chargée de mettre en place la signalisation routière adaptée pour guider les usagers et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des véhicules et des piétons.

L'institut de France sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 A la fin des travaux, l'institut de France devra remettre en état les trottoirs et la chaussée comme initialement.

Article 5 Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 6 La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHANTILLY
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Centre de secours de Lamorlaye
- L'institut de France
- L'Union Territoriale des Trois Forêts

FAIT À VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 26 novembre 2025.

Le Maire,

François LANCERAUX

